

Rapport de commission
« Vidéosurveillance des écopoints »

Membres présents : Vincent Dutour (Président), Julian Ramazzina (Vice-Président), Pablo Garcia Herrera, Stéphane Hilty, Fabrice Meid, Alan Torselletti.

Membres excusés : Bénédicte de Raemy, Sylvain Busset, Mathieu Geinoz.

Délégué du CA : Gaëlle Giuntini-Favre

Date de séance : 06 octobre 2025

Mandat :

Lors de la séance du 18 septembre 2025, le Conseil municipal a mandaté la commission Territoire, Sécurité et Mobilité afin de statuer sur le projet de vidéosurveillance de certains écopoints de la commune.

Analyse de la commission :

Suite aux diverses discussions lors de la séance, à l'analyse des offres de ViZZiA Suisse ainsi qu'aux précisions données hors séance, il en est ressorti les points suivants :

- Rapport coût/efficacité jugé défavorable au regard du faible volume d'incivilités recensé et des bénéfices attendus ;
- Atteinte possible de la vie privée, malgré les outils de floutage ;
- Nécessité d'une base légale communale claire et d'un règlement spécifique.

Vote et conclusion du rapport :

Le principe de mise en place de vidéosurveillance aux écopoints a été soumis au vote de la commission :

- *Par 5 voix contre et 1 abstention, le principe de vidéosurveillance aux écopoints est refusé.*

En conséquence, la commission ne recommande pas la mise en œuvre du projet dans sa forme actuelle.

Elle invite le CA à :

- Explorer des mesures alternatives (affichage renforcé, contrôles ponctuels, logistique de surveillance) ;
- Comparer les offres disponibles sur le marché pour mieux évaluer la rentabilité ;
- Evaluer l'efficacité des mesures sur les communes voisines ayant recours à la vidéosurveillance ;
- Assurer le suivi des opérations de collecte des encombrants, identifier les emplacements problématiques et tenir à jour les coûts associés ;
- Préparer un cadre réglementaire clair si la vidéosurveillance devait être envisagée ultérieurement.

Pour la commission CTSM,

Vincent Dutour
Président

